

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

REGLEMENT INTERIEUR

Le **CCAS** de Bussy Saint-Georges met en place un service de portage de repas à domicile destiné aux personnes ayant des difficultés d'autonomie, de manière **ponctuelle** ou **durable**. Il s'adresse prioritairement aux personnes âgées.

1- CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de plus de 60 ans

Ou

- Etre en situation médicale ou de handicap spécifique sous réserve de la présentation d'un Certificat médical du médecin traitant
- Dans tous les cas résider la commune

Remarque : Le renouvellement ne se fait pas automatiquement. L'intéressé doit en faire part au CCAS

2- INSCRIPTION

L'intéressé doit :

- Remettre au CCAS la fiche d'inscription (document joint) correctement remplie et signée par le bénéficiaire ou son représentant légal. Le bénéficiaire doit la modifier auprès du CCAS à chaque que l'une des informations change
- Fournir une copie de la dernière déclaration de revenu (à produire chaque année).
- Remettre la fiche d'aversion permettant d'identifier les denrées qu'il ne souhaite pas recevoir

3- DUREE

Cette inscription peut être résiliée ou modifiée par écrit à tout moment.
Faute d'information contraire, l'inscription est maintenue

4- LE MENU

Il s'agit d'un déjeuner complet livré à domicile (barquettes en conteneur isotherme individuel) qui se compose comme suit :

- un hors-d'œuvre froid ou à réchauffer,
- un plat protidique : viande, poisson...,
- un accompagnement : légumes et/ou féculents,
- un fromage et d'un dessert.

La mise en température du repas doit être effectuée selon les préconisations du prestataire.

5- LIVRAISON

Le bénéficiaire choisit ses jours de livraison (sur la fiche d'inscription) selon le planning de livraison. Les livraisons ont lieu 09h00 et 12h00.

En cas d'absence, l'intéressé doit en informer le service de portage de repas au 01 87 94 77 51

6- STOCKAGE DES REPAS

Le réfrigérateur est le seul lieu possible pour le stockage des barquettes.

La température doit être comprise entre 0 et 3°, dans la partie haute du réfrigérateur.

Le froid a pour fonction d'empêcher la prolifération des bactéries et assure une hygiène parfaite aux plats cuisinés.

Sauf si le bénéficiaire le refuse **expressément**, le livreur doit remettre le repas dans le réfrigérateur de la personne. En cas de refus, le prestataire et le CCAS ne pourront être tenus pour responsable de la rupture de la chaîne du froid et de problèmes éventuels.

7- ANNULATION OU MODIFICATION DE LIVRAISON :

En cas de modification du service (jour, fréquence), d'annulation temporaire (été ce quel qu'en soit le motif) ou annulation définitive, le bénéficiaire informe directement **le CCAS** la veille avant midi.

À défaut le repas sera facturé au bénéficiaire

8- TARIFS, FACTURATION ET PAIEMENT

- **Tarifs :**

Les tarifs sont appliqués aux bénéficiaires en fonction de leur revenu (délibération prise par le Conseil d'Administration).

Il existe trois tranches pour lesquels la participation du CCAS est dégressive et donc le coût pour le bénéficiaire croissant. La prise en charge du CCAS est calculée sur la base du prix de vente facturé par le prestataire. Des actualisations sont donc possibles.

Dans ce cas les bénéficiaires en seront informés.

REVENU FISCAL DE REFERENCE		TAUX DE PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS
1 personne	un couple	
Inférieur à 12000 €	Inférieur à 16000 €	89%
Compris entre 12001 € et 16000 €	Compris entre 16001 € et 20000 €	48,50%
Supérieur à 16001 €	Supérieur à 20001 €	18%

- **Facturation**

Une facture bimestrielle est établie à terme échu en fonction du nombre de repas livrés ou réservé.

- **Règlement**

Le règlement doit être envoyé à CCAS Mairie de Bussy Saint-Georges, place de la Mairie ou le déposer directement au CCAS au 2 passage Carter à Bussy Saint- Georges.

Tout règlement par chèque doit être à l'ordre du Trésor Public.

Le règlement doit être effectué dans les délais précisés sur la facture faute de quoi celle-ci est transférée au Trésor Public pour impayés.

Dans le cas d'un impayé trop important au Trésor Public, le CCAS pourrait mettre fin à l'inscription.

Je soussigné(e) Monsieur, Madamecertifie avoir pris connaissance et accepte les modalités du règlement ci-dessus

Date :

Signature avec la mention « lu et approuvé »